



Construction de terrain bmx a coté de chez moi

Par **isabelle**, le **01/03/2011** à **21:50**

Bonjour,

je suis propriétaire d'une maison à la campagne, et le maire du village à pris la décision sans nous consulter de faire un terrain de bi cross à 20 mètres de notre maison juste derrière notre terrasse, à savoir il vont abattre un petit bois pour ce projet.

Je tiens à préciser que le bois est à 600 mètre d'une église classés.

J'ai vu le maire suite à des rumeurs et ce dernier atteste le projet en cours et ne veut pas changer d'avis sur le choix du terrain.

Comment puis je faire pour annuler ce projet?

Quel recours existe-t-il?

Cordialement.